

Le Principal

Poilly-Lez-Gien, mardi 10 septembre 2019.

**REUNION D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS
DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
COMPTE-RENDU**

Tous les parents ont été informés de la tenue de la réunion *via* un billet distribué aux élèves par les professeurs principaux ainsi qu'une annonce sur le site web de l'établissement. La réunion s'est ainsi tenue lundi 9 septembre 2019 à partir de 17h00.

Le Principal a rappelé brièvement les rôles et missions des représentants des parents dans les instances du collège, auprès des autres parents, ainsi que les attributions de ces instances.

Un document récapitulatif de cette présentation a été distribué, qui sera mis en ligne dans Pronote et sur le site du collège.

Le calendrier des opérations retenu est celui fixé par l'annexe du Bulletin officiel n°28 du 11 juillet 2019 relevant du **scrutin du vendredi 11 octobre 2019**.

**COLLEGE
LES CLORISSEAUX**

Le Principal

Tél. 02.38.67.21.06

Fax 02.38.67.06.08

[ce.0451286d@](mailto:ce.0451286d@ac-orleans-tours.fr)

ac-orleans-tours.fr

45500 POILLY-LEZ-GIEN

Il est également convenu, comme l'année précédente :

- que la mise sous pli du matériel de vote se fera jeudi 3 octobre 2019 à partir de 17h00 ;
- que le matériel de vote sera remis aux élèves présents en classe ;
- que le matériel de vote restant, des élèves absents ce jour-là, sera envoyé par courrier simple ;
- que les votes par correspondance seront recueillis progressivement dans une urne sécurisée à la disposition des élèves en Vie scolaire tout au long de la semaine du 7 octobre 2019 ;
- qu'un ultime rappel sera fait aux élèves le jour du scrutin, soit le vendredi 11 octobre 2019, au cours de toutes les récréations, afin que les votes par correspondance encore en leur possession soient déposés en Vie scolaire ;
- que l'horaire retenu pour l'ouverture du bureau de vote le vendredi 11 octobre 2019 est 10h00-17h00 ;
- que le recensement des votes par correspondance pourra commencer avant la clôture du scrutin, afin que toutes les enveloppes anonymes contenant le bulletin de vote soient transférées dans l'urne de votation, après le recensement nominatif des votes par correspondance.
- que les parents sont libres de se présenter sans s'affilier à une fédération afin de se constituer en liste sans étiquette spécifique ;
- que le Principal communiquera aux principaux candidats les coordonnées postales et internet des parents acceptant cette communication sous format électronique (fichier tableur).



Matthias CYPRIEN